droit divin; mais c'est aussi par le *droit* divin qu'ils perdent leur couronne en cas de révolution, puisque leur autorité est aussitôt remplacée par une autre et que l'autorité nouvelle est nécessairement permise, voulue par Dieu, c'est-à-dire amenée par la force de circonstances qui sont ce qu'on appelle ses voies. Mais si l'expression *droit* divin prend ainsi un sens réel, elle perd en même temps tout le prestige que lui donnait son caractère mystérieux; elle devient simplement synonyme de fait accompli, et dire que les rois règnent par *droit* divin, c'est tout simplement dire qu'ils règnent de fait, tant qu'ils règnent, c'est une pure tautologie.

Aujourd'hui que les hommes sont moins portés à se payer de mots, on voit souvent les rois joindre à la formule « par la grâce de Dieu, » qu'ils maintiennent toujours, cette autre formule plus nette en apparence, « et par la volonté du peuple. » Si réellement le peuple était consulté chaque fois qu'un nouveau roi monte sur le trône, s'il était consulté dans des conditions qui lui laissassent la faculté de choisir par lui-même et de faire un choix éclairé, l'autorité royale se trouverait assise sur une base juste et solide, au moins en apparence. Nous disons « en apparence, » parce que, si le peuple, après un temps plus ou moins long, reconnaît qu'il a fait un mauvais choix, on ne voit guère comment il pourrait se trouver lié par les suffrages qu'il a donnés à une époque antérieure. Le peuple qui reconnaît l'incapacité ou la mauvaise volonté d'un prince n'est pas le même que celui qui l'avait élu; le peuple change sans cesse par la mort des uns, par le passage des autres de l'enfance à l'âge du citoyen; il ne peut pas être assimilé à l'homme qui signe un engagement et qui conserve entièrement son identité quand le moment est venu de le remplir. On a vu, par exemple, dans des temps encore peu éloignés de nous, le peuple donner par un plébiscite à celui qui avait confisqué toutes ses libertés un pouvoir souverain, transmissible de mâle en mâle à perpétuité. Est-il un seul homme de bon sens qui ose soutenir qu'un don de ce genre soit irrémissible, que toutes les générations futures soient strictement et légalement obligées à en reconnaître la validité? Non; les peuples changent de volonté tout autant que le Dieu qui, après avoir choisi Saül, le rejetait pour lui substituer David, et l'autorité royale qui prétend s'appuyer sur la volonté populaire peut voir son appui lui manquer tout à coup à peu près comme celle qui invoque le *droit* divin. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, dans tous les pays où les vieux préjugés sont battus en brèche par l'esprit moderne, l'autorité des rois a perdu la plus grande partie de son prestige, et si rien ne vient arrêter les progrès de la science et de la raison publique, on peut dès aujourd'hui prévoir un temps, peu éloigné peut-être, où les rois seront remplacés partout par des chefs électifs, dont le pouvoir sera exactement délimité par les lois et révocable, ou au moins soumis à la nécessité de se faire reconstituer à bref délai par une nouvelle élection.

Droit (PRINCIPES MÉTAPHYSIQUES DE LA SCIENCE DU), par Kant (1796). Le juriste ne cherche dans l'étude du droit que des formules ou des motifs, et tout au plus l'esprit de telle ou telle loi. Un critérium général lui manque pour trouver la raison des principes de la science, bien qu'il sente la nécessité de la systématiser. Le philosophe seul peut lui donner la pleine intelligence du droit positif; c'est l'ingénieur ou l'architecte de la science. Le métaphysicien se demande quelle est la nature, l'origine, l'autorité, l'étendue, la portée des notions de justice et d'injustice, de droit et de devoir, quel est l'idéal établi par la raison sur chacune des parties du droit. Kant ne s'arrête qu'aux limites mêmes de la raison abstraite, mathématique. Sa doctrine du droit est un corollaire de la *Critique de la raison pratique*, où il trouve dans la loi morale le fondement de la certitude. Il débute par l'exposition des idées de l'ordre pratique qui sont communes au droit et à la morale, et démontre à ce sujet la différence qui existe entre la loi juridique et la loi morale proprement dite. Tout en reconnaissant les rapports qui unissent le droit et la morale, il distingue profondément les deux sciences. Kant entre ensuite dans l'étude des principes propres du droit. Il essaye de construire un droit purement rationnel. Le problème est celui-ci : étant données des créatures raisonnables et libres, déterminer *à priori* leurs devoirs et leurs droits sans que la solution emprunte rien à l'expérience. Prétention vaine : la réalité s'impose au système; le développement historique des idées se fait jour dans les abstractions. Le droit a pour fondement la liberté, qui le détermine et le mesure. Il ne concerne que les relations extérieures des personnes entre elles; c'est l'ensemble des conditions qui permettent à la liberté de chacun de s'accorder avec celle de tous. Il a pour règle fondamentale ce principe : « Agis extérieurement de telle sorte que l'usage de la liberté puisse s'accorder avec celle de chacun, suivant une loi générale. » Kant donne au droit le devoir pour antécédent. Pour lui, le devoir s'impose à la volonté comme un impératif catégorique et veut être obéi sans aucune considération de circonstances ni de conséquences : *Fiat justitia, pereat mundus.* Le droit est inséparable de la faculté de contraindre celui qui s'oppose à son libre exercice; la violation du droit suppose la défense. Kant réprouve la division du droit en droit naturel et en droit social; il admet celle-ci : droit naturel et droit civil, ou droit privé et droit public. Le droit privé embrasse tout ce qui est relatif au mien et au tien en général. Kant dit que la propriété est indépendante de la possession. L'origine du droit de légitime possession, il la voit dans le droit de première occupation, résultat présumé d'une division individuelle du sol consentie par la volonté générale. Le droit public, garantie et conséquence du droit privé, comprend le droit politique, le droit de cité, le droit des gens, etc. On s'aperçoit que le philosophe allemand tient compte des principes de 1789 en traitant ces graves questions; il érige en conceptions rationnelles les vérités proclamées par la Révolution; il expose les principes de la société nouvelle dans le sens le plus conforme à la vraie morale et à la dignité de l'homme. Il n'admet que deux types de gouvernement, le despotique et le républicain, susceptibles de formes variées. Il veut l'accord de la morale et de la politique, et il en voit justement la garantie dans la publicité. Partisan des idées anglaises, il recommande un gouvernement libéral et la division des trois pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire. Il place la souveraineté dans la volonté nationale, exprimée par le suffrage universel. Pour lui, trois attributs juridiques constituent le citoyen : liberté, égalité, indépendance; la fraternité est un sentiment sur lequel un décret n'a pas de prise. Kant condamne le droit de créer un ordre héréditaire, une noblesse. Son système pénal est singulier. Il fonde bien le droit de punir sur la justice, mais il adopte la loi du talion pour type des peines, et, dans l'application, il n'admet pas l'utile à côté du droit. Il considère avec raison la guerre comme le véritable état de nature entre les peuples, et indiquant aux hommes l'idéal qu'ils doivent poursuivre, la grande fraternité internationale, il leur soumet un projet de solution, un pacte fédéral.

L'ouvrage de Kant est un livre substantiel, où se développe avec sérénité une austère et mâle philosophie. Il y a une ampleur de vues, une fécondité de déductions et en même temps une précision dans les détails telles, que la science du droit devient un ensemble systématique, un monument de métaphysique lumineuse pour le législateur et le jurisconsulte. La raison, la pensée dans toute sa plénitude, est le seul attrait de ces pages sévères et froides. Les *Principes de la science du droit* comptent deux traductions françaises récentes, donnés par MM. Barni (1855) et Tissot (1856).

Droit des gens moderne de l'Europe, par Jean-Louis Klüber (Stuttgard, 1819, 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, publié d'abord en français, puis en allemand, est le traité le plus court et le plus substantiel que l'on ait sur la matière. Toute la science diplomatique y est condensée en un seul volume. Un riche appareil d'éclaircissements et d'indications circule dans les notes abondantes du livre et, la plupart du temps, dispense de toute étude complémentaire.

Klüber n'est pas, d'ailleurs, un simple abréviateur. Ses doctrines lui sont propres et elles sont citées avec honneur à côté de celles de Vattel, de Burlamaqui, de Martens. M. Ott a donné de cet ouvrage plusieurs éditions revues, annotées et complétées (Paris, 1861, in-8° et in-12; 1874, in-8°).

Droits de l'homme (LES), journal politique et littéraire, fondé à Paris le 9 février 1876, supprimé le 15 février 1877. La carrière des *Droits de l'homme* fut courte, mais elle fut bien remplie. Les rédacteurs principaux de ce journal étaient, avec M. Henri Rochefort, qui signa d'abord X, puis X...y, MM. Yves Guyot, Sigismond Lacroix, Bienvenu, H. Maret, O. Monprofit, L. Angevin, E. Lepelletier, J. Guesde, Girard, Deville, etc. Honoré de la haine toute particulière de M. Dufaure, le journal les *Droits de l'homme* fut, pendant les douze mois de sa trop courte existence, en relations journalières et peu agréables avec les tribunaux et les parquets. Écrasés sous le poids d'amendes qui atteignirent le chiffre de 40,000 fr., les *Droits de l'homme* furent suspendus pour six mois. C'était leur mort. Avant de disparaître, le courageux journal réunit dans un banquet des funérailles, tenu à Saint-Mandé, le 9 février 1877, ses nombreux partisans et amis. M. Yves Guyot profita de la circonstance pour raconter les péripéties de la feuille démocratique par excellence. C'est ce récit que nous allons faire d'après M. Yves Guyot

Lorsque les *Droits de l'homme* furent fondés, Paris était administré par le sabre, et, sous l'état de siége, ce n'était pas une petite affaire que fonder un journal. Un journal est une grosse machine qui dévore de 1,500 francs à 2,000 fr. par jour. M. Yves Guyot et ses collaborateurs mirent en commun le peu qu'ils possédaient : 10,000 fr. environ. On fit imprimer en Seine-et-Marne; 6,000 fr. furent employés pour le cautionnement, 3,000 furent remis à un imprimeur, qui fit bâtir une baraque spécialement affectée au journal et installa des machines. Les *Droits de l'homme* parurent. Les premiers temps furent très-difficiles. On espérait avoir un grand tirage. La vente du premier jour atteignit 2,950 numéros. Le deuxième jour, on vendit 250 numéros. Le déficit était considérable. Le journal lutta. La préfecture de police lui avait refusé de placarder des affiches sur les murs; de leur côté, les agents de police ne perdaient pas leur temps; ils disaient aux marchands : « Ce journal n'a pas le droit de se vendre à Paris; si vous acceptez des numéros, votre autorisation vous sera retirée, les numéros seront saisis. » Ce n'est pas tout : les *Droits de l'homme* eurent dès le commencement un très-grand défaut, celui de dire la vérité, d'arracher les masques. Aussi fallut-il se défendre contre la calomnie. Il attaqua certains républicains et on l'accusa d'être soudoyé par les bonapartistes pour semer la division dans le parti. Mais, en même temps qu'on attaquait le journal, les témoignages de sympathie lui arrivaient en grand nombre. Plus les attaques devenaient vives, plus le tirage montait. Cependant la tâche n'était pas facile.

« Nous nous imprimions à Lagny, dit M. Yves Guyot; nous avions une petite baraque dans laquelle se trouvaient renfermées les machines. Or, un jour, nous nous aperçûmes que la Marne montait. Si le tirage montait, la Marne montait toujours, si bien qu'elle finit par atteindre le toit de notre imprimerie. » Il fallut alors, au moins provisoirement, se faire imprimer à Paris. De là, premier procès, suivi hélas! de beaucoup d'autres, auxquels la Marne fut complétement étrangère. Il arrivait qu'ayant publié un fait divers, une annonce, l'histoire d'un portefeuille trouvé, toutes choses déjà publiées dans le *Figaro* ou le *Pays*, par exemple, les *Droits de l'homme* recevaient une assignation. Il y avait toujours un agent d'affaires qui disait à la personne intéressée : « Faites donc un procès aux *Droits de l'homme*, ils sont toujours condamnés; vous aurez 300 ou 400 francs de dommages-intérêts. » Et c'est ce qui arrivait. C'était la règle.

Nous ne rappellerons pas l'histoire de tous les procès des *Droits de l'homme;* nous nous contenterons de faire cette simple remarque, c'est que les *Droits de l'homme* auront le plus contribué à établir en France la liberté de la presse. On a pu dire que les *Droits de l'homme* nuisaient au parti républicain, semaient la division, empêchaient l'établissement de la République; mais il y a une chose qu'on n'a pas pu dire, c'est que les *Droits de l'homme* aient nui à la liberté de la presse en France.

Si un tribunal ne s'était avisé, certain jour, de reconnaître M. Rochefort dans l'initiale X, le décret de 1852, ce décret inique, existerait encore. Il dormirait, mais il n'en existerait pas moins. Or, les décrets impériaux sont comme les vipères; ils dorment, mais ils se réveillent pour mordre.

La loi de 1868 autorisait la suspension des journaux. Grâce au bruit fait par les condamnations des *Droits de l'homme*, cette loi de 1868 a été abrogée.

Examinons quelle fut la politique des *Droits de l'homme* et ce qu'il faut penser des calomnies auxquelles ce journal se vit en butte.

Comme l'a dit M. Yves Guyot : « Les *Droits de l'homme* ont toujours voulu voir le fond des choses; ils ont voulu soulever les voiles; ils ne se sont pas contentés de formules vagues; ils ont réclamé des formules positives. Ils ne se sont pas montrés suffisamment respectueux, ils n'ont pas témoigné une admiration suffisante pour les grands pontifes. Les *Droits de l'homme* ne respectaient rien; ils dévoilaient les petites intrigues, racontaient les histoires de coulisses. Or, ce qui se passe dans les coulisses n'est pas fait pour être raconté. C'est souvent gênant. A quoi bon un journal qui soulève tant de masques? qu'il disparaisse. » Sans admettre, comme M. Yves Guyot le dit, que le parti républicain compte des pontifes, nous ne pouvons oublier que les *Droits de l'homme*, durant leur trop courte carrière, ont poursuivi la réalisation de trois idées généreuses.

Premièrement, ils ont proposé, les premiers, de fêter, en 1878, au moment de l'Exposition universelle et en présence du monde entier, le centenaire de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Deuxièmement, ils ont signalé les abus trop nombreux commis par le service des agents des mœurs.

Troisièmement, enfin, ils ont plaidé avec une énergie infatigable la cause de l'amnistie. Ce sont là trois titres sérieux à notre sympathie. Aussi avons-nous éprouvé un regret sincère de la suppression de ce courageux journal.

* **DROIT, DROITE** adj. — Numism. Employé substantivement et au masculin, ce mot désigne le côté d'une médaille qui porte la figure et qui est opposé au revers.

DROITEURE s. f. (droi-teu-re). Terme employé dans les houillères de Belgique comme syn. de DRESSANT. V. ce mot, au tome VI du *Grand Dictionnaire.*

* **DROITIER** s. m. — Polit. Membre d'une assemblée politique qui siége sur les bancs du côté droit, parmi les royalistes, les partisans de l'ancien regime et les ennemis de toute réforme.

DROMADAIRERIE s. f. (dro-ma-dè-re-rî — rad. *dromadaire*). Service de transports organisé au moyen de dromadaires, en Afrique.

* **DRÔME** (DÉPARTEMENT DE LA). D'après le recensement de 1876, la population du département de la Drôme est de 321,756 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, ce département est représenté par 2 sénateurs et 5 députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il concourt à former la 14e région (14e corps d'armée), dont le quartier général est à Lyon. Montélimar et Romans fournissent à la 28e division d'infanterie, dont le quartier général est également à Lyon, la 55e et la 56e brigade.

DRONGE s. m. (dron-je). V. DRUNGE, au tome VI du *Grand Dictionnaire.*

* **DRONTHEIM**, ville de Norvége; 21,000 hab.

* **DROP** s. m. — Sport. Obstacle qui nécessite un saut en contre-bas, c'est-à-dire celui dans lequel le sol où le cheval retombe est plus bas que celui d'où il s'élance.

* **DROUÉ**, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N. de Vendôme, sur la petite rivière de son nom; pop. aggl., 470 hab. — pop. tot., 1,005 hab. Cette localité fut le théâtre d'un combat assez vif, le 17 décembre 1870, entre Français et Allemands; nous en empruntons le récit au livre du général Chanzy, la *Deuxième armée de la Loire.* Après avoir dit que l'ennemi avait dû abandonner un mouvement tournant qu'il paraissait vouloir essayer sur notre droite, le général continue ainsi :

« Il n'en était pas de même pour le corps de Bretagne, placé à l'extrême gauche de l'armée. Arrivé à sept heures du matin à Droué, il s'y était arrêté pendant trois heures, pour procurer quelque repos aux hommes qui n'avaient cessé de marcher depuis la veille, lorsque l'ennemi apparut aux premières maisons du bourg. Une vive fusillade, appuyée par le feu de deux pièces d'artillerie, mit tout d'abord un certain désordre dans nos troupes; quelques bataillons de mobilisés lâchèrent pied. L'énergie du général Goujard évita un désastre : donnant lui-même l'exemple, il ramena ses soldats à l'ennemi, et, protégé par des tirailleurs disposés rapidement derrière les haies et à toutes les issues, il se porta en avant à la tête de quelques compagnies, culbuta les Allemands, les rejeta en dehors du village et les poursuivit en leur faisant beaucoup de mal par l'emploi habile de quelques pièces et de deux mitrailleuses.

« Ils avaient, en effet, subi des pertes sérieuses; parmi les cadavres abandonnés sur le terrain de la lutte étaient ceux de 2 officiers supérieurs, et 21 prisonniers restaient entre nos mains. De notre côté, nous avions eu 14 tués et 35 blessés, dont le chef d'escadron d'artillerie Rodelec du Porzic, grièvement atteint, et un aumônier. A une heure, toute la division avait pu se remettre en route pour venir camper le soir à Saint-Agil. »

Assurément ce combat était honorable pour nos armes; mais combien il en aurait fallu de ce genre pour rejeter les Allemands hors de France!

* **DROUET** (Henri), naturaliste et administrateur français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : *Lettres açoreennes* (1862, in-18); *Catalogues de la Flore des îles Açores* (1866, in-8°); *Mollusques terrestres et fluviatiles de la côte d'Or* (1868, in-8°); *Sur terre et sur mer, excursions d'un naturaliste en France, aux Açores, à la Guyane et à Angola* (1870, in-12).

DROUVA, fils d'Outavanata, qui, dès l'âge de cinq ans, reçut de Vichnou un pouvoir miraculeux à cause de sa grande piété. Il régna vingt-six mille ans avec une grande gloire et fut ensuite emporté dans les cieux sur un char d'or. Il eut trois fils : Karpazatarou, Kouraga et Kourkala.

* **DROZ** (Jules-Antoine), sculpteur. — Il est mort à Paris le 26 janvier 1872.

* **DROZ** (Gustave), littérateur français. — Depuis le *Paquet de lettres*, qui a paru en 1870, ce spirituel écrivain a publié trois livres qui ont eu le succès de leurs aînés : *Babolain* (1872, in-12); *Une femme gênante* (1875, in-12) et les *Etangs* (1875, in-12).

* **DRULINGEN**, ancien bourg de France (Bas-Rhin). — Cédé à l'Allemagne par le traité du 10 mai 1871, il est compris aujourd'hui dans l'Alsace-Lorraine, arrondissement de Saverne; 562 hab.

DRUMEL (Etienne-Hubert-Ernest), jurisconsulte et homme politique français, né à Jainault en 1844. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis docteur, et fut nommé au concours professeur suppléant de droit. M. Drumel occupait une chaire à la Faculté de Douai et était depuis 1873 membre du conseil général des Ardennes lorsque, le 20 février 1876, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Rethel. « Je ne sépare pas l'ordre de la liberté, dit-il dans sa profession de foi. J'ai toujours pensé qu'une république ouverte à tous, libérale et économe, pouvait faciliter le développement de tous les droits et assurer le maintien des principes qui sont la base de toute société. L'histoire des quatre dernières années a affermi mes convictions... Toute constitution républicaine contient une clause de révision, parce que la République est le gouvernement de l'avenir et de l'effort vers le mieux; mais reviser signifie consolider, améliorer, et non détruire. » Le premier tour de scrutin ayant été sans résultat, M. Drumel maintint au second tour sa candidature contre M. Théodore Karcher, républicain comme lui, et il fut élu le 5 mars par 5,982 voix. A la Chambre, il a siégé au centre gauche et voté avec la majorité républicaine. Il a signé, notamment, le manifeste des gauches contre la politique de combat inaugurée par le maréchal de Mac-Mahon le 16 mai 1877, et voté, le 19 juin suivant, l'ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il a été réélu député à Rethel par 9,201 voix contre M. Crampon, monarchiste et candidat officiel. A la nouvelle Chambre, M. Drumel a voté pour la commission d'enquête, appelée à constater les abus commis par le ministère de Broglie pendant la période électorale (15 novembre) et pour l'ordre du jour contre le cabinet de Rochebouët (24 novembre).

DRUPOSE s. f. (dru-pô-ze). Chim. Produit obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique bouillant sur une solution peu concentrée de glycodrupose.

— **Encycl.** La glycodrupose constitue les concrétions que chacun a rencontrées dans les poires. Or, en traitant ce corps comme il est dit ci-dessus, il se produit la réaction suivante :

$$\underset{\text{Glycodrupose.}}{C^{24}H^{36}O^{16}} + 4\,H^2O$$
$$= \underset{\textit{Drupose.}}{C^{12}H^{20}O^8} + \underset{\text{Glucose.}}{2C^6H^{12}O^6}.$$

Il se produit en même temps de l'humine et de l'acide oxalique. La *drupose* a été préparée par M. Erdmann. Ce composé est insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, les alcalis et les acides; toutefois, l'acide nitrique bouillant le dissout quelque peu. Quand on le distille, il donne une matière jaune fortement acide et qui irrite les yeux. Ce dernier produit n'a pas été étudié.

DRYMIPHYLLE s. m. (dri-mi-fi-le — du gr. *drumos*, forêt; *phullon*, feuille). Bot. Syn. de PÉTROBIE.

* **DRYOPE**, femme de Lemnos, dont Vénus prit les traits pour engager toutes les femmes de l'île à se défaire de leurs maris. ‖ Nymphe d'Arcadie, que Mercure rendit mère de Pan. ‖ Nymphe que Faune rendit mère de Tarquitus.

* **DRYOPS** s. m. — Genre d'insectes coléoptères, de la famille des sténélytres, détaché du genre œdénème, et comprenant une seule espèce, qui habite la France.

DSANDHEM s. m. (dsan-dèm). Ceinture composée de trois cordons dont chacun est de neuf fils de coton. C'est la marque distinctive des bramines, à qui on la donne à l'âge de vingt ans. Ils portent cet insigne en bandoulière et en changent tous les ans. S'il arrive que le dsandhem d'un bramine se casse, il ne peut point manger avant de s'en être procuré un autre.

DUALINE s. f. (du-a-li-ne). Poudre explosive fabriquée par le lieutenant Dittmar à Charlottenbourg. Elle se compose de sciure de bois, d'azotate de potasse et de nitroglycérine, et lorsqu'on la traite par l'acide azotique, elle se transforme en pyroxylène.

* **DUBAN** (Félix-Louis-Jacques), architecte célèbre. — Pendant le siége de Paris, il mourut à Bordeaux le 8 octobre 1870. Un an plus tard, on lui fit à Paris des funérailles dignes de sa renommée, et ses restes furent alors déposés au cimetière Mont-Parnasse, où on lui a élevé un monument, dû à Vaudoyer, Duc et Labrouste. En janvier 1872, ses plus beaux dessins, dont un certain nombre lui avaient valu la grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1855, furent réunis et exposés à l'Ecole des beaux-arts. En 1868, Duban avait été promu commandeur de la Légion d'honneur. Outre les travaux de lui que nous avons cités, nous mentionnerons la restauration de l'ancien hôtel Molé, celle de l'ancien hôtel Monaco, appartenant au duc de Galliera; les monuments funéraires de François Arago, de Paul Delaroche et de Mme Delaroche; le monument d'Ingres, à l'Ecole des beaux-arts, etc. Cet artiste éminent était un lettré et un homme d'infiniment de goût. « La destinée a voulu, dit Charles Blanc, que Félix Duban n'eût aucun monument à construire de son chef et que sa vie fût employée tout entière à l'achèvement d'édifices commencés par d'autres, à des restaurations, à des travaux décoratifs. Même l'Ecole des beaux-arts, qui a été son plus grand ouvrage, avait été commencée avant qu'il en devînt l'architecte. Mais, du moins, est-il certain que la fortune, en restreignant son rôle, l'a contraint, l'a condamné à montrer dans tout leur lustre quelques-unes des qualités supérieures de son esprit, peut-être même les meilleures. Je veux parler de la compréhension des différents types d'architecture, de la faculté qu'il eut d'entrer plus avant que personne dans l'art de ses devanciers, dans leurs sentiments intimes, dans leurs pensées. Cette pénétration subtile se fit bien voir lorsqu'il restaura la Sainte-Chapelle de Paris, le château de Blois, la façade du vieux Louvre, du côté de la rivière, et la galerie d'Apollon, qui était à refaire entièrement depuis l'incendie de 1661. Il faut entendre les gens de l'art parler de ces travaux, de la force d'intuition nécessaire pour les mener à bien et de l'assimilation extraordinaire que Duban y apporta. Il n'y avait pas encore eu dans notre école d'exemple aussi frappant d'une telle restitution ou, pour dire mieux, d'une telle évocation du passé. Jamais on n'avait poussé à ce point l'art de remonter l'histoire de façon à faire revivre, non-seulement dans leurs détails, mais dans leur essence et selon l'esprit qui les avait conçus, les monuments détruits ou dégradés, sur lesquels devait s'opérer le miracle d'une éclatante résurrection... En outre, Duban fut un décorateur du premier ordre, peut-être même un décorateur incomparable, et cette qualité a été chez lui si brillante, et, de plus, elle a eu tant de fois l'occasion de briller, qu'elle a pu éclipser en lui les facultés de l'architecte, si rarement appelées à se produire dans une œuvre tout d'une pièce. Quand on songe aux grands travaux qui auraient dû échoir à Duban, et dont il fut privé soit par la fortune, soit par le sentiment de légitime orgueil qui lui fit envoyer sa démission d'architecte du Louvre à un ministre assez mal avisé pour lui donner des leçons, le crayon à la main, l'on s'explique que le chagrin qui le minait depuis vingt ans et la maladie qui avait altéré sa belle figure, et la tristesse qu'il nourrissait dans l'âme et qui le conduisit au tombeau quand vint s'y ajouter la plus cruelle de toutes les douleurs, celle de voir la France envahie, humiliée, vaincue. »

DU BARAIL (François-Charles), général français. V. BARAIL, dans ce *Supplément.*

* **DUBARLE** (Pierre-Eugène), magistrat français. — Il est mort en avril 1870.

* **DUBIEF** (Louis), administrateur français. Le 23 juillet 1871, il fut élu membre du conseil municipal de Paris pour le quartier de la Sorbonne par 1,888 voix; mais il échoua aux élections du 29 novembre 1874, et il fut alors remplacé par un conseiller municipal républicain, M. Massol. Le 1er juillet 1873, il avait été nommé membre du conseil supérieur de l'instruction publique.

DU BIEZ (Oudard). V. BIEZ, au tome II du *Grand Dictionnaire.*

DUBOCHET (Vincent), administrateur d'origine suisse, naturalisé Français, né dans le canton de Vaud en 1791, mort à Paris le 24 octobre 1877. Les commencements de M. Dubochet furent modestes. Cet homme, qui avait acquis par le travail une fortune évaluée à plus de 60 millions, a conté plus d'une fois qu'à l'âge de huit ans, venu au marché de Vevay avec sa mère, une brave paysanne, il avait vu sur la place du village, au pied de l'arbre de la Liberté, un groupe d'officiers français étudier la carte sur une table empruntée au cabaret voisin. Le chef de cet état-major, un jeune homme aux cheveux noirs et collés sur la tempe, s'appelait Napoléon Bonaparte. Il préparait le passage des Alpes et la plus admirable campagne des temps modernes. Comment le savait-on? Par quelle prescience la bonne femme, qui venait là pour vendre ou acheter des œufs, dit-elle à son petit garçon : « Regarde; ceci sera peut-être une page d'histoire. » M. Vincent Dubochet vint en France en 1811, et, dès 1813, il entra dans une maison de banque, où bientôt ses très-grandes aptitudes en matière financière lui créèrent une situation et le désignèrent comme un homme d'affaires de premier ordre. Vers 1847, il conçut et réalisa le projet de fusionner en une seule toutes les compagnies du gaz alors existantes. Les soins qu'il donna à cette grande opération lui valurent la présidence du conseil d'administration, qu'il garda, après des réélections successives, jusqu'à sa mort. M. Dubochet occupait, en même temps que les fonctions de directeur de la Compagnie parisienne du gaz, celles d'administrateur du chemin de fer de l'Est et du Comptoir d'escompte; mais il n'exerça jamais d'autres charges publiques que celle de chef d'une des légions de la garde nationale parisienne sous Louis-Philippe.

Par ses relations, par ses liens de famille, M. Dubochet appartenait depuis longtemps au parti républicain. « Je suis un vieux carbonaro, disait-il, un complice des sergents de La Rochelle. » Son expérience consommée des hommes et des affaires donnait à ses conseils une autorité que rehaussait la situation considérable qu'il avait acquise dans le monde de la finance et de la grande industrie. Ses fonctions administratives avaient mis en lumière ses rares facultés d'esprit, sa raison sage et ferme, sa droiture inattaquable, son intelligence parfaite des grands intérêts sociaux. Les avis de M. Dubochet étaient recueillis avec respect par tous ceux qui l'approchaient. Dans la grosse opération des emprunts qui ont hâté la libération du territoire, M. Thiers n'avait point dédaigné les conseils de M. Dubochet, et un témoignage des bonnes relations qui s'en étaient suivies restera dans le souvenir de la visite que M. Thiers rendit à M. Dubochet, à son habitation du lac de Genève, où le glorieux démissionnaire du 24 mai 1873 reçut les cordiales ovations des Français habitant la Suisse.

Au moment même de sa mort, M. Vincent Dubochet était trésorier du comité républicain, formé à l'occasion des élections d'octobre 1877. C'est assez dire que la crise du 16 mai l'avait trouvé ferme et résolu. Il n'était pas homme à se tromper sur les véritables intérêts conservateurs, et il avait reconnu depuis longtemps que ces intérêts ne pouvaient être sérieusement garantis que par la République loyalement soutenue et loyalement pratiquée. Le concours très-efficace prêté à la République par un homme de cette importance et de ce mérite devait produire un effet considérable, et ce fut le dernier service rendu par M. Dubochet à une cause qu'il avait défendue toute sa vie.

DU BODAN (Charles-Michel-Christophe), homme politique français. V. BODAN (du), dans ce *Supplément.*

* **DUBOIS** (baron Paul), chirurgien français. — Il est mort à Paris en décembre 1871. L'année précédente, il avait été nommé membre de l'Académie des sciences. Le baron Paul Dubois avait fait paraître : *Ataxie locomotrice progressive* (1869, in-8°).

* **DUBOIS** (François), peintre français. — Il est mort à Paris en 1871. Les derniers tableaux exposés par lui sont : *Jeune femme de la Sabine, Vieille femme de Spoletto* (1855); *Psyché abandonnée par l'Amour* (1857); l'*Ascension de Jésus-Christ* (1859); le *Jeune Caton à la cour de Sylla* (1861). A cette époque, Dubois exécuta à Notre-Dame-de-Lorette une *Visitation de la Vierge.* Il était complétement tombé dans l'oubli lorsqu'il mourut.

* **DUBOIS** (Paul-François), publiciste et homme politique français. — Il est mort à Paris en juin 1874. Paul Dubois était membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1870. Cette même année, il avait été appelé à faire partie de la commission d'enseignement supérieur présidée par Guizot. Dans les derniers temps de sa vie, il devint entièrement aveugle. Pendant de longues années, Dubois avait travaillé à une *Histoire des religions*, qui n'a point été publiée.

* **DUBOIS** (Alphée), graveur en médailles. — Parmi les dernières pièces exposées par ce remarquable artiste, nous citerons la médaille commémorative de l'inauguration de la statue de Napoléon Ier, à Rouen (1866); la médaille pour l'Exposition internationale de Boulogne-sur-Mer (1867); médaille pour la découverte de la centième planète (1868); l'*Horticulteur*, médaillon; médaille en bronze en commémoration de la visite du roi de Suède à Paris en 1867 (1869); médaille commémorative de la naissance de Napoléon Ier (1870); médaille de la découverte de l'atmosphère du soleil (1872); médaille de Chevreul (1873); médaille de Becquerel père, médaille pour les récompenses décernées au Salon (1874); médaille représentant le maréchal Reille et Louis Pasteur (1875); trois médailles militaires pour le Danemark (1876), etc. M. Alphée Dubois a obtenu des médailles aux expositions de 1868 et 1869.

* **DUBOIS** (Edmond-Paulin), hydrographe français. — Il a été nommé en 1872 examinateur des écoles d'hydrographie, et il a été promu officier de la Légion d'honneur. Vers 1872, M. Dubois a inventé un gyroscope nautique. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Cours de navigation et d'hydrographie* (1859, in-8°); le *Nouveau Cosmos*, revue astronomique (1863, in-12); *De la déviation des compas à bord des navires et du moyen de l'obtenir à l'aide du compas de déviation* (1867, in-8°); *Ephémérides astronomiques et annuaire des marées* (1871, in-12, et ann. suiv.); les *Passages de Vénus sur le disque solaire considérés au point de vue de la détermination de la distance du soleil à la terre* (1873, in-12).

* **DUBOIS** (Paul), statuaire français. — Il été nommé en 1873 conservateur adjoint au musée du Luxembourg. Depuis 1867 jusqu'à 1873, M. Paul Dubois ne fit aucun envoi aux Salons. Cette dernière année, il exposa une *Eve naissante*, statue en plâtre, au corps nerveux et souple, aux formes amples et gracieuses, mais à la tête sans expression. Au Salon de 1874, il envoya une statue en marbre, *Narcisse*, au modelé savant, mais de peu d'originalité; puis il exposa en 1875 les bustes d'*Henner*, du docteur *Parrot* et un buste d'enfant, et en 1876 deux statues en plâtre, destinées au monument qu'on doit élever à Lamoricière dans la ville de Nantes. Ces deux statues, le *Courage militaire* et la *Charité*, produisirent une vive sensation et consacrèrent définitivement la réputation de M. Paul Dubois, qui prit rang parmi nos premiers statuaires. Nous ne nous arrêterons pas ici sur ces deux œuvres, car nous leur consacrons des articles particuliers (v. CHARITÉ et COURAGE MILITAIRE); nous nous bornerons à rappeler qu'elles valurent à M. Dubois la grande médaille d'honneur. Enfin, au Salon de 1877, il a exposé deux bustes remarquables. L'éminent auteur de la *Charité* n'est pas seulement un brillant statuaire, c'est encore un dessinateur du premier ordre et un peintre d'un grand talent. Des dessins qu'il a exposés aux Salons de 1863, 1864, 1865 et 1866 attirèrent vivement l'attention. Un beau jour, il prit le pinceau, et il ne tarda pas à s'en servir brillamment. En 1873, il exposa deux portraits; en 1875, un portrait de jeune fille et en 1876 le portrait de Mme... et les *Portraits de mes enfants.* Cette dernière toile, d'un grand style, d'une exécution savante et magistrale, d'une grande intensité d'expression, mit d'emblée M. Dubois au premier rang de nos portraitistes, et le jury lui décerna une première médaille. Le portrait de la *Princesse de B...* et le ravissant portrait de *Mlle P. M.* au Salon de 1877, sans égaler les *Portraits de mes enfants*, sont également des morceaux dignes d'un maître. En 1874, M. Paul Dubois a été promu officier de la Légion d'honneur. Au mois de décembre 1876, l'Académie des beaux-arts l'a appelé à faire partie de ses membres en remplacement de Perraud.

* **DUBOIS** (Emilie-Désirée), actrice française. — Elle est morte à Berne au mois d'octobre 1871.

DUBOIS (Hippolyte-Abraham), homme politique français, né à Avranches (Manche) le 11 mars 1794, mort le 3 octobre 1863. Il fut incorporé dans l'armée vers la fin de l'Empire. Sous la Restauration, il devint notaire à Avranches, dont il fut nommé maire après la révolution de Juillet 1830. Très-libéral à cette époque, il fut élu député d'Avranches en 1832, et, depuis lors jusqu'en 1848, il ne cessa de représenter cette ville. D'abord membre de l'opposition, il fit presque aussitôt volte-face, fut nommé conseiller référendaire à la cour des comptes en 1833 et fit partie des députés bornes qui votèrent constamment avec le ministère. Après la révolution de 1848, M. Abraham Dubois fut élu député à l'Assemblée nationale constituante dans le département de la Manche. Il se déclara rallié à la République; mais il passa presque aussitôt, avec armes et bagages, à la réaction. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. En 1854, il devint conseiller référendaire de 1re classe, et il fut mis à la retraite en 1860. En 1844, il avait publié des *Lettres de Sicile.* L'inconsistance de ses idées politiques l'avait fait appeler par le satirique *Charivari* « M. Dubois dont on fait les flûtes. » On a raconté qu'un jour Abraham Dubois lisait à la Chambre des députés un interminable rapport. Dupin aîné, qui présidait, l'avait engagé à diverses reprises d'abréger, et Dubois s'était résigné, bien qu'à contre-cœur, à passer plusieurs feuillets. Cependant le rapport continuait toujours. « Allons, dit Dupin de sa voix mordante et railleuse, encore un sacrifice, Abraham! » Ce mot provoqua dans toute la Chambre un formidable éclat de rire, et Dubois, complétement désarçonné, s'empressa de donner ses conclusions et de quitter la tribune.

DUBOIS (Charles-Frédéric), naturaliste belge, né à Barmen (Prusse) en 1804, mort à Bruxelles en 1867. Il vint se fixer dans cette dernière ville en 1840 et fut nommé membre de plusieurs sociétés savantes belges et étrangères. M. Dubois s'est fait connaître par plusieurs ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Planches coloriées des oiseaux de l'Europe et de leurs œufs* (1859-1862, in-8°); *Planches coloriées des oiseaux de la Belgique et de leurs œufs* (1864, 3 vol. in-8°), avec 412 pl.; les *Lépidoptères de l'Europe, leurs chenilles et leurs chrysalides* (1860-1866, in-8°), avec pl.; *Catalogue systématique des oiseaux de l'Europe* (1865, in-8°); les *Oiseaux de l'Europe et leurs œufs* (1859-1872, 2 vol. in-8°), avec 317 pl.; les *Lépidoptères de la Belgique* (1860, 1875, in-8°), etc. — Son fils, Alphonse DUBOIS, né à Aix-la-Chapelle en 1839, s'est fait recevoir docteur ès sciences et est devenu conservateur au musée royal d'histoire naturelle de Belgique. Il est rédacteur en chef des *Archives entomologiques.* On lui doit : *Traité d'entomologie horticole, agricole et forestière* (1865, in-8°); *Histoire populaire des animaux utiles de la Belgique* (1873, in-12), etc.

DUBOIS (François-Auguste), homme politique français, né à Arnay-le-Duc en 1814. Il exerça pendant longtemps les fonctions d'avoué et fit partie sous l'Empire de l'opposition libérale. Maire de Dijon lors du 4 septembre 1870, il prononça la déchéance de Napoléon III, proclama la République, puis, pendant l'occupation allemande, il fit preuve du plus grand patriotisme, et le conseil municipal lui vota une adresse de remercîment pour les services qu'il rendit. Aux élections du 8 février 1871, M. Dubois fut élu député de la Côte-d'Or par 57,759 voix, et au mois d'octobre suivant, membre du conseil général de ce département. A l'Assemblée nationale, il fit partie de la gauche républicaine. Il vota contre les préliminaires de paix et les prières publiques, contre le pouvoir constituant, pour la dissolution de la Chambre, contre la loi sur la municipalité de Lyon, pour M. Thiers le 24 mai 1873, et fut un adversaire constant du gouvernement de combat. Après avoir voté contre la circulaire Pascal, pour la liberté des enterrements, contre l'église du Sacré-Cœur, il se prononça contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie (16 mai 1874), appuya les propositions Périer et Maleville, vota la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Dubois se porta candidat à la députation à Dijon, où il n'eut pas de concurrent. Dans sa circulaire à ses électeurs, il affirma encore une fois ses opinions républicaines, aussi fermes que sages. « L'Assemblée nationale, dit-il, en adoptant le ré-

gime républicain, a fait une œuvre conservatrice par excellence; par ce régime, qui est la seule expression logique et complète de la souveraineté nationale, elle a donné aux conquêtes de 1789 une base inébranlable. Ces conquêtes, qui constituent tout le droit moderne de la France, bien loin de porter atteinte, comme nos adversaires affectent de le prétendre, aux grands principes qui régissent les sociétés, les ont consolidés... A la différence de ceux qui ne se disent conservateurs qu'en haine de la République et pour la livrer à un pouvoir monarchique, je suis un conservateur résolu du gouvernement établi, conservateur lui-même de la paix, de l'union, du progrès, dont il est la condition indispensable. Mais si je veux le maintien de la constitution, je veux aussi son perfectionnement... » Élu député par 10,712 voix, M. Dubois a voté dans la nouvelle Chambre avec la majorité républicaine. Lors du message du maréchal de Mac-Mahon, qui inaugurait de nouveau une politique de combat contre les républicains (18 mai 1877), il signa la protestation des gauches, et, le 19 juin suivant, il a voté l'ordre du jour de défiance des 363 contre le ministère de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, il a été réélu député à Dijon par 11,234 voix contre M. Piet, candidat monarchique et officiel, qui en a obtenu 4,804. A la nouvelle Chambre des députés, il a voté pour la commission d'enquête chargée de constater les abus et la pression commis par le ministère de Broglie pendant la période électorale (15 novembre) et l'ordre du jour du 24 novembre contre le ministère de Rochebouët.

DUBOIS (Théodore), compositeur français, né dans les environs de Reims en 1832, d'une famille aisée. Se destinant à la carrière de l'enseignement musical, il vint à Paris de bonne heure et entra au Conservatoire, où il suivit les classes d'harmonie, d'accompagnement et de composition lyrique, contrepoint et fugue. Il obtint, en 1861, le grand prix de Rome. Sa cantate, inspirée de l'*Atala* de Chateaubriand, fut chantée avec le plus grand succès, au mois de septembre, par Bataille, Warot et Mlle Monrose. Cependant la *Guzla de l'émir*, opéra-comique en un acte qu'il composa, à son retour d'Italie, sur un libretto de MM. Jules Barbier et Michel Carré, attendit dix ans avant de paraître au grand jour. Cette pièce, à trois personnages, fut enfin représentée le 2 mai 1873 au théâtre lyrique de l'Athénée. « Voilà, dit M. Léon Garnier, un charmant ouvrage dont la couleur vraiment orientale surprend un peu les échos du petit théâtre de la rue Scribe. L'élégante pastorale écrite par M. Dubois semble mal à sa place et réclame les perspectives plus lointaines et plus vastes de la salle Favart. Elle a pourtant été bien accueillie par le public des premières, qui a reconnu tout de suite en l'auteur un disciple de Félicien David et de M. Reyer. » Depuis, M. Théodore Dubois s'est fait connaître par un grand nombre de chants d'église. Il est professeur d'harmonie au Conservatoire et membre de la commission pour l'Exposition de 1878 (art musical).

DUBOIS (Jean-Antoine-Ernest), jurisconsulte français, né à Sens (Yonne), en 1837. Il étudia le droit à Paris, où il fut reçu licencié en 1858 et docteur en 1860. Nommé agrégé au concours en 1864, M. Dubois professa le droit civil à la Faculté de Grenoble, qu'il quitta en 1865 pour devenir suppléant à la Faculté de Nancy. Depuis 1867, il est professeur en titre à cette dernière Faculté. Outre des articles publiés dans la *Revue pratique*, la *Revue de législation française et étrangère*, la *Revue historique*, la *Revue critique*, le *Bulletin de la Société de législation comparée*, l'*Annuaire de législation étrangère*, l'*Archivio giuridico* de Bologne, etc., on doit à ce savant professeur : le *Sénatus-consulte Velléien et l'incapacité de la femme mariée* (1860, in-8°); *Programme du cours de droit romain, obligations* (1871, in-8°); *Réforme et liberté de l'enseignement supérieur en général et de l'enseignement du droit en particulier* (1871, in-8°), écrit remarquable, dans lequel l'auteur se prononce contre les Facultés dites libres, qui présentent de graves inconvénients, et pour le système allemand, admettant des professeurs libres, faisant des cours concurremment avec les professeurs en titre; la *Table de Cles, inscription de l'an 46 après Jésus-Christ, concernant le droit de cité romaine des Anauni, des Tulliasses, etc.* (1872, in-8°); *Guillaume Barclay, jurisconsulte écossais* (1873, in-8°); le *Contentieux administratif en Italie et la loi du 20 mars* 1865 (1873, in-8°), etc.

* **DUBOIS D'AMIENS** (Frédéric), médecin français. — Il est mort à Amiens le 10 janvier 1873. « Dubois, dit M. Figuier, avait pris plus au sérieux que tous ses devanciers ses fonctions et son devoir de secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. Chaque année, dans la séance solennelle, il prononçait l'histoire et non le panégyrique des académiciens décédés. Sous sa plume, les éloges académiques, sortant du moule banal, étaient de véritables jugements sur la personne et sur les écrits de l'homme dont il parlait. Il alla même plus d'une fois trop loin dans ses appréciations, et l'on trouvait que ses éloges étaient des diatribes. Sa franchise ou sa sévérité lui attira plus d'une verte réponse sans le corriger. Le spirituel Ricord a dit de de lui : « C'est du bois dont on fait des secrétaires, mais non pas des commodes. »

DUBOIS-GUCHAN (Etienne-Prosper), magistrat français, né à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) en 1802. Il est petit-fils du conventionnel Guchan, dont il ajouta le nom au sien. Lorsqu'il eut terminé son droit à Paris, il alla exercer la profession d'avocat à Tarbes, où il se fit particulièrement remarquer en 1829, en plaidant pour Laffargue, qui avait tenté de se suicider après avoir tué sa maîtresse. Quelque temps après la révolution de juillet 1830, il entra dans la magistrature comme substitut à Saint-Gaudens. Nommé ensuite substitut à Laval (1835), procureur du roi à Saint-Calais (1837), puis au Mans (1844), procureur de la République à Strasbourg (1852), procureur impérial à Nantes (1856), il fut appelé en 1863 à siéger comme conseiller à la cour de Lyon. Il a été mis à la retraite, avec le titre de conseiller honoraire, et nommé officier de la Légion d'honneur (1865). M. Dubois-Guchan s'est fait connaître comme poëte et comme écrivain. Outre une traduction de la *Vie d'Agricola* et des *Mœurs des Germains* de Tacite, on lui doit : *Tacite et son siècle* ou la *Société romaine impériale, d'Auguste aux Antonins, dans ses rapports avec la société moderne* (1861, 2 vol. in-8°); *De l'esprit de mon temps* ou *Considérations sur les tendances et les préoccupations contemporaines au point de vue moral* (1870, in-12); les *Caprices d'un homme sérieux* (1872, in-12), recueil de vers agréables; la *Pléiade grecque*, poésies légères, traduction (1873, in-18); *Souffles de Bigorre*, *arabesques, recueillements, récits, mœurs, aquarelles* (1875, in-12).

DU BOISGOBEY (Fortuné-Hippolyte-Auguste), littérateur français, né à Granville (Manche) en 1824, d'une très-ancienne famille de magistrats de l'Avranchin. Elevé à Paris au lycée Saint-Louis, il fit ensuite quelques voyages pour compléter son éducation. A vingt ans, il entra comme payeur adjoint à la trésorerie de l'armée d'Afrique et suivit en cette qualité les expéditions du maréchal Bugeaud de 1844 à 1848, époque à laquelle il donna sa démission. Il revint à Paris, où, pendant plusieurs années, il mena la vie à grandes guides, en vrai gentilhomme, semant joyeusement son patrimoine aux quatre vents de la fantaisie. En 1861, la fièvre de la locomotion le reprenant, il fit un très-long voyage en Orient. A quarante ans, il se retrouva à Paris, songeant à l'avenir et désireux de se créer une position sociale. Or, c'était l'époque où Ponson du Terrail inondait la France de ses romans de cape et d'épée. Un jour, F. du Boisgobey jeta par hasard les yeux sur un des innombrables feuilletons de ce romancier, qui jouait en littérature le rôle de la mère Gigogne. « Mais il me semble que j'en ferais bien autant, se dit l'ancien payeur adjoint de l'armée d'Afrique. La vogue est aux romans échevelés, aux histoires d'aventures : lançons-nous dans ce genre, qui me paraît être assez lucratif. » Aussitôt il se mit à la besogne et écrivit son premier roman, les *Deux Comédiens*, qui parut en 1868 dans le *Petit Journal*. Cette œuvre assez médiocre n'a pas été publiée en volume. L'année suivante, il donna au *Petit Moniteur* l'*Homme sans nom*, puis le *Forçat colonel*. Ce dernier roman ayant vivement intéressé les lecteurs de ce journal, M. Dalloz, qui en était le directeur, signa, le 20 janvier 1870, avec M. du Boisgobey un traité de sept ans, dans lequel il lui garantissait annuellement un minimum de 12,000 fr. C'est durant cette période qu'il écrivit exclusivement pour les journaux de la maison Dalloz : en 1870, *Disparu*, roman qui porte en librairie le titre de la *Tresse blonde;* les *Gredins*, le *Tambour de Montmirail;* en 1871, la *Bande rouge;* en 1872, le *Chevalier Casse-Cou;* en 1873, les *Collets noirs*, le *Vrai masque de fer*, les *Dérailles de la vie;* en 1874, l'*As de cœur*, le *Coup de pouce*; en 1875, la *Jambe noire*, *Où est la femme?* en 1876, les *Mystères du nouveau Paris*, l'*Enragé* et des souvenirs de voyage intitulés *Du Rhin au Nil*. Son traité avec la maison Dalloz expiré, M. du Boisgobey ne jugea pas à propos de le renouveler. Il préféra se répandre dans les grands journaux. C'est ainsi qu'il a publié en 1877, dans le *Figaro*, le *Demi-monde sous la Terreur* et les *Nuits de Constantinople*. Tous les romans de M. du Boisgobey ont été publiés en volumes par l'éditeur Dentu, à l'exception de l'ouvrage *Du Rhin au Nil*, qui a paru chez l'éditeur Decaux. Le genre de M. du Boisgobey est tout à fait le même que celui de Ponson du Terrail; ses œuvres sont des histoires de cape et d'épée, des romans d'aventures, en général très-mouvementés. S'il n'a pas la même fertilité d'invention que le célèbre auteur de *Rocambole*, en revanche son style est plus correct, bien qu'on y remarque encore çà et là des négligences. Dans le *Demi-monde sous la Terreur*, une de ses œuvres les plus volumineuses, M. du Boisgobey a abordé le roman historique. C'est d'ailleurs une production assez faible, où l'auteur laisse trop entrevoir sa haine de gentilhomme contre les grandes figures de la Révolution.

DUBOST (Paul-Claude), agronome et économiste français, né à Griéges (Ain) en 1828. Il fut admis à vingt ans à l'Ecole d'administration, puis il suivit les cours de l'Ecole de droit et ceux de l'Institut agronomique de Versailles. Par la suite, M. Dubost fut employé à des travaux de drainage dans l'Ain. Il devint membre de la commission chargée de faire une enquête agricole dans ce département en 1866, et, deux ans plus tard, de la commission d'enquête de l'Algérie. Au mois de janvier 1869, il obtint une chaire d'économie et de législation rurales à l'Ecole d'agriculture de Grignon. Pendant le siége de Paris, il fut directeur intérimaire de cette école. M. Dubost est membre de la Société d'économie politique. Outre des articles publiés dans le *Journal officiel* et le *Journal d'agriculture pratique*, on lui doit : *Etudes agricoles sur la Dombes* (1859, in-8°); la *Question de la Dombes et le rapport au conseil général de l'Ain* (1860, in-8°); la *Bresse et sa volaille* (1864, in-18); *Comptabilité de la ferme* (1873, in-12), avec Pacout, ouvrage plein d'idées neuves; *Etude sur l'anatomie des systèmes de culture* (1873, in-8°); *Etudes d'économie rurale*, *les entreprises de culture et la comptabilité* (1874, in-12), etc.

* **DUBOULOZ** (Jean-Auguste Dubouleau, dit), peintre, graveur et dessinateur.— Il est mort à Paris en 1870.

Dubourg (affaire). Cette affaire, qui a fait un certain bruit en 1872, a été, comme bien d'autres, le dénoûment tragique d'une union mal assortie. Le 22 avril de cette même année, une femme, Mme Dubourg, était tuée à coups de canne à épée et de couteau-poignard par son mari, dans une mansarde d'étudiant, au no 14 de la rue des Ecoles. Avant d'expirer, elle eut le temps de faire la déclaration suivante : « J'étais arrivée dans la chambre de Dutertre vers deux heures et demie. Je m'étais déshabillée; je n'avais que ma chemise et un jupon. J'avais donné rendez-vous à une personne avec laquelle j'avais des relations depuis quinze jours ou trois semaines et que je ne veux pas faire connaître. Ces rendez-vous se donnaient dans la chambre de Dutertre, son ami. J'étais seule depuis une demi-heure ou trois quarts d'heure avec mon amant, et je dois reconnaître que j'avais eu des rapports intimes avec lui, lorsque mon mari a frappé à la porte. Nous avons gardé le silence; mais il m'a dit alors que mon enfant était très-malade, et j'ai ouvert. Mon amant, pendant ce temps, ouvrait la fenêtre et prenait la fuite par les toits. Mon mari m'a d'abord parlé avec sang-froid, me demandant : « Où est ce » misérable, que je m'élance après lui? » Je lui ai dit : « Oh! n'appelez pas la police, Ar» thur, cela ferait tant de bruit! cela me » perdrait de réputation! » Il m'a donné aussitôt un coup de poing; j'ai crié grâce, mais il a continué à frapper. Il m'a semblé que la main frappait seule; cependant, il serait possible qu'elle fût munie d'un corps dur, puisque j'ai l'œil tout meurtri. Il a tiré sa canne à épée. J'ignore s'il l'a brisée et s'il m'a frappée à l'aide de cette arme ou d'un poignard, car je ne me rappelle pas très-exactement tout ce qui a suivi; j'étais tombée sous ses coups et il m'a semblé que je dormais pendant un quart d'heure. Lorsque j'ai repris connaissance, je me suis précipitée à la fenêtre pour appeler au secours. J'étais toute couverte de sang. On a dû enfoncer la porte; il avait emporté la clef, m'a-t-on dit depuis, et était allé chercher un prêtre, car, tandis qu'il me frappait, je n'avais cessé de dire : « Un prê» tre! que je ne meure pas sans m'être con» fessée! »

Dubourg, en effet, était allé chercher un prêtre à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et lui avait fait remettre la clef de la chambre. Deux médecins et le beau-frère de la victime, prévenus également par lui, se rendirent aussi presque en même temps sur le théâtre de cette scène tragique et trouvèrent Mme Dubourg presque à l'agonie, entre les mains d'un pompier du voisinage accouru à ses cris et qui avait enfoncé la porte. Elle n'avait pas reçu moins de quinze blessures, plus ou moins profondes, faites les unes à l'aide d'une canne à épée, qui fut retrouvée brisée sur le carreau de la chambre, les autres à l'aide d'un couteau-poignard. Transportée à l'hôpital, Mme Dubourg y mourut trois jours après. Le meurtrier, après avoir annoncé l'intention de fuir à l'étranger, se constitua prisonnier; il était encore porteur du couteau-poignard et d'un instrument d'acier dit coup de poing. Quant à l'amant, un M. de Précorbin, employé à la préfecture de la Seine, il se mit aussi à la disposition de la justice, qui ne pouvait lui reprocher que sa promptitude à fuir au moment du danger; mais le code pénal n'a pas rangé la peur des coups au nombre des crimes ou des délits.

L'instruction et les débats firent connaître les antécédents du ménage Dubourg et le piége tendu par le mari à sa femme pour la surprendre en flagrant délit. M. Dubourg, une sorte de gentilhomme campagnard, sans instruction et sans grand savoir-vivre, avait épousé en 1869 une jeune Irlandaise de dix-neuf ans, Mlle Mac-Leod, dont la mère était morte peu de temps auparavant. Il avait lui-même à cette époque vingt-cinq ans. Le mariage fut bâclé en quinze jours et, à peine était-il consommé, que de profondes antipathies de caractère rendirent la cohabitation presque impossible. Mme Dubourg, nature fine, nerveuse et impressionnable, très-lettrée, ainsi que le montra sa correspondance, ne tarda pas à concevoir de l'aversion pour un gros garçon épais, toujours ennuyé au logis, et qui n'avait de conversation qu'avec sa pipe ou son cigare. Elle comptait pour ses meilleurs moments les journées qu'il passait tout entières à la chasse. Ils demeurèrent d'abord en Normandie, à Courtemer, dans le pays natal de M. Dubourg, puis firent un voyage en Suisse. Les querelles devenaient de plus en plus fréquentes, et M. Dubourg fit placer sa femme dans une maison de santé où on la soigna comme folle, avec dureté. La guerre ayant éclaté, il laissa sa femme à Genève et vint servir comme officier dans la garde mobile. La paix signée, les deux époux revinrent en France, dans la famille de Mme Dubourg, puis à Paris. Mme Dubourg était accouchée d'un enfant qu'elle adorait et qui fut placé en Normandie. Pendant qu'elle restait à Paris, son mari alla tranquillement séjourner à la campagne, et c'est durant cette absence qu'elle rencontra M. de Précorbin à une soirée de famille. Le jeune homme lui avait autrefois fait la cour pour l'épouser et n'avait été éloigné que parce qu'il était sans fortune. Quelques jours après cette nouvelle rencontre, Mme Dubourg consentait à se rendre rue des Ecoles, no 14, dans la chambre de l'ami Dutertre, et elle y devenait la maîtresse de Précorbin. Cette facilité à se donner fait supposer que ce n'était pas la première fois que Mme Dubourg était infidèle à son mari; les débats n'ont rien révélé à cet égard, Dubourg n'ayant rien voulu dire, par respect pour la mémoire de celle qu'il avait tuée; mais il est fort probable que toutes les querelles des années antérieures avaient pour cause la légèreté de la femme, tout aussi bien que celle du mari; car Mme Dubourg, entre autres griefs, lui reprochait d'avoir des maîtresses. Il eût été bien simple pour eux d'en finir en se séparant, et, dès la première année du mariage, Mme Dubourg en avait supplié son mari; celui-ci refusa, il aimait mieux la surprendre et se venger.

A son retour de la campagne, le 5 février 1872, il revint loger avec sa femme, rue de l'Arcade. Le bail finissait le 5 avril. A cette époque, au lieu de louer un autre appartement, il persuada à Mme Dubourg de venir habiter avec lui chez une certaine Mme de Boos, que sa femme ne connaissait pas, mais qu'il connaissait, lui, très-intimement. Les arrangements intérieurs de ce ménage à trois furent assez singuliers : Mme Dubourg et Mme de Boos couchaient ensemble, M. Dubourg avait une chambre séparée, les repas se prenaient en commun. Les deux femmes en furent bientôt aux confidences intimes, et c'est probablement ce qu'avait voulu Dubourg Mme de Boos accompagnait son amie à ses rendez-vous; elles allaient toutes deux chercher en voiture M. de Précorbin à son bureau, on se rendait rue des Ecoles et Mme de Boos attendait dans la voiture l'issue du rendez-vous. Ce furent là des points acquis par l'instruction, et malgré les dénégations de Dubourg et de Mme de Boos devant le jury; ils expliquent la certitude avec laquelle Dubourg put, le jour du meurtre, surprendre instantanément sa femme dans la chambre de Dutertre. Toutefois, pour ne pas compromettre la complaisante amie dont il avait fait l'espionne de sa femme et avoir l'air de tout découvrir par sa propre industrie, il se servit d'un stratagème. Sur les conseils de Mme de Boos, Mme Dubourg lui demanda d'aller demeurer à l'hôtel, tandis qu'il resterait au logis, et qu'elle y viendrait tous les jours prendre ses repas. Il consentit volontiers à cet étrange arrangement; son but était évidemment de laisser à sa femme toute sa liberté, afin qu'elle en abusât. Il l'installa lui-même à l'hôtel d'Angleterre, près de la gare Saint-Lazare. Quelques jours après, le 21 avril, il dit à sa femme qu'il allait chasser à Nogent et s'établit en observation dans un café de la rue d'Amsterdam, d'où il pouvait surveiller l'hôtel d'Angleterre. Mme Dubourg ne manqua pas de profiter de l'occasion; elle écrivit à son amant de venir la voir à l'hôtel en toute liberté, le mari étant à la chasse. Mais M. de Précorbin, en homme avisé, flaira le piége; il ne vint pas. Dubourg en fut pour sa longue faction au café. Le lendemain, Mme Dubourg envoya à de Précorbin un billet où elle lui donnait un rendez-vous, pour le jour même, rue des Ecoles. Dubourg, après être resté aux aguets une partie de la nuit devant l'hôtel d'Angleterre, était revenu le matin se mettre en observation au café; il avait, en outre, embauché deux commissionnaires chargés de surveiller les allées et venues de sa femme. A une heure, il fut prévenu par ceux-ci que Mme Dubourg venait de sortir et qu'elle allait rue des Ecoles. C'étaient, on le voit, des commissionnaires modèles; une femme sort de chez elle, ils devinent aussitôt la rue où elle va et, de la gare Saint-Lazare, où ils sont, leur perspicacité la suit jusqu'à la rue des Ecoles, à l'autre bout de Paris. M. Dubourg leur ordonne alors de se rendre rue des Ecoles, où il les rejoint deux heures après. Là, il apprend par eux, à ce qu'il raconte, que sa femme est au no 14, dans une chambre du sixième étage. Comment s'étaient-ils procuré ces renseignements, c'est ce qu'on ne dit pas. Dubourg, sans hésitation, monte l'escalier malgré le concierge et en disant à celui-ci qu'il avait une dépêche à remettre; le concierge le suit jusqu'au sixième étage, et là Dubourg se dirige tout droit vers la chambre de Dutertre, en disant qu'il vient d'entendre la voix de sa femme; il offre d'abord 20 francs au concierge pour que celui-ci lui ouvre, et, sur son refus, il se décide à frapper. Il se fait un long silence; pour que sa femme ouvre enfin, Dubourg lui dit à travers la porte : « Denise, il ne faut pas vous cacher; je viens de recevoir une dépêche télégraphique, votre enfant est gravement malade. » La malheureuse femme ouvrit; on sait le reste de la scène.

Le code pénal admet l'excuse du mari qui a frappé sa femme, mais seulement en flagrant délit et au domicile conjugal; il rejette l'excuse lorsque le meurtre est accompli hors du domicile conjugal, même en cas de flagrant délit, mais le jury absout généralement. Cette fois, il ne crut pas devoir absoudre. Il y avait, en effet, dans la cause trop de circonstances accablantes pour le mari : la liberté qu'il avait laissée à sa femme de s'installer à l'hôtel, l'espionnage de Mme de Boos, le piége tendu à l'hôtel d'Angleterre, puis rue des Ecoles; le soin de se munir d'armes, de façon à avoir sous la main tout un arsenal, canne à épée, poignard et coup de poing; la préméditation et le guet-apens étaient clairement établis. Dubourg, reconnu coupable, fut condamné à cinq ans de prison, et ce verdict fut accueilli avec satisfaction par l'opinion publique. Néanmoins, l'année suivante, Dubourg fut gracié des quatre ans de prison qu'il lui restait à faire.

* **DU BOYS** (Jean-Charles), auteur dramatique et romancier français. — Il est mort au mois de mars 1873. En 1869, il avait quitté Paris et s'était retiré dans la Charente, où habitait sa famille. Dès cette époque, il commençait à être atteint de la maladie cérébrale qui devait l'emporter. On le vit alors s'occuper de questions de hautes mathématiques et chercher, avec la conviction que donne une idée fixe, à résoudre des problèmes impossibles. En 1871, il revint à Paris et annonça qu'il allait publier un grand poëme mystique, destiné à expliquer la formation des mondes; mais bientôt son état s'aggrava et il dut retourner dans sa famille. Jean Dubois ou, comme il se faisait appeler, **Jean du Boys** était doué d'une extrême facilité, mais son style manquait de force et d'éclat. Ses débuts annonçaient un talent qui n'arriva point à maturité. Comme ses deux amis Amédée Rolland et Charles Bataille, il devait mourir jeune, après avoir mené une vie fiévreuse, surexcitée, et sans avoir conquis la réputation, objet de son ardente envie.

DU BOYS (Albert), écrivain français, né à Metz en 1804. Il étudia le droit, se fit inscrire comme avocat, puis il entra dans la magistrature. M. du Boys était conseiller à la cour de Grenoble lorsqu'il donna sa démission en 1830. Il reprit alors l'exercice du barreau dans cette ville et s'adonna à des travaux littéraires et juridiques. Il est membre de l'Académie delphinale et de l'Institut des provinces. M. du Boys s'est fait connaître par un assez grand nombre d'ouvrages qui attestent beaucoup d'érudition. Nous citerons de lui : *Vie de saint Hugues* (Grenoble, 1837, in-8°); *Album du Vivarais* ou *Itinéraire historique et descriptif de cette ancienne province* (1842, in-4°); *Histoire du droit criminel des peuples anciens* (1845, in-8°); la *Grande-Chartreuse* ou *Tableau historique et descriptif de ce monastère* (1846, in-8°); *Des principes de la Révolution française considérés comme principes générateurs du socialisme et du communisme* (1851, in-8°); *Histoire du droit criminel des peuples modernes considéré dans ses rapports avec les progrès de la civilisation* (1854-1860, 3 vol. in-8°); *De l'Allemagne en* 1846 *et en* 1852 (1856, in-8°); *Sébastien de Planta* (1862, in-8°); *Fernando de Talavera, archevêque de Grenade* (1867, in-8°); *Des fueros d'Espagne, de leur physionomie, comment la famille se constitue sous leur influence* (1866, in-8°); *De l'influence sociale des conciles* (1869, in-8°); *Histoire du droit criminel de l'Espagne* (1870, in-8°); la *Question de Paris ou de la translation du siége du gouvernement hors de Paris* (1871, in-8°); *Histoire du droit criminel de la France depuis le* XVe *siècle jusqu'au* XIXe *siècle, comparé avec celui de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre* (1874, 2 vol. in-8°), ouvrage couronné par l'Académie française; *Mlle Stéphanie de Virieu* (1874, in-8°), etc.

DUBOYS-FRESNEY (Etienne), général et homme politique français, né en 1808. Il est frère de l'ancien représentant du peuple Joseph Duboys-Fresney. Admis à l'Ecole polytechnique, il en sortit dans l'arme du génie. En 1842, les électeurs de l'arrondissement de Château-Gontier le nommèrent membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1846 dans les rangs de l'opposition libérale. Devenu colonel du génie, il fut nommé commandant en second de l'Ecole polytechnique, puis commandeur de la Légion d'honneur (1864), général de brigade (1867) et grand officier. Le 2 juillet 1871, le général Duboys-Fresney fut élu député à l'Assemblée nationale, dans la Mayenne, par 40,896 voix. Il alla siéger au centre gauche, dans les rangs des républicains conservateurs, vota contre le pouvoir constituant, pour la proposition Rivet, le retour de la Chambre à Paris, contre la pétition des évêques, le maintien des traités de commerce, etc., et il appuya constamment la politique de M. Thiers. Après la révolution parlementaire du 24 mai 1873, le général Duboys-Fresney demeura fidèle à la République et aux idées libérales. Il vota contre les mesures de réaction proposées par le gouvernement de combat, contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie, se prononça contre la loi des maires, pour les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il posa sa candidature au Sénat dans la Mayenne, où il était vice-président du conseil général. Dans sa profession de foi, il déclara que la révision de la constitution devait être un moyen d'améliorer les lois constitutionnelles, et non une arme pour en détruire le principe, et il finit en disant qu'il serait heureux de consacrer sa vie déjà longue à la défense de trois choses : l'ordre, le drapeau tricolore et la liberté. Appuyé par le parti républicain, il fut élu sénateur le 30 janvier 1876. Au Sénat, il continua à siéger et à voter avec les républicains et, le 22 juin 1877, il vota contre la dissolution de la Chambre des députés, demandée par le maréchal de Mac-Mahon, qui venait d'inaugurer un nouveau gouvernement de combat.

* **DUBRAY** (Gabriel-Vital), statuaire. — Il est né en 1813, et non en 1818. Depuis 1870, il n'a fait que peu d'envois aux Salons : le *Pauvre aveugle*, groupe en plâtre (1872), et un *Ange funèbre*, statue en bronze, destinée à orner une chapelle du cimetière chrétien de Canton. Cet artiste a deux filles qui, comme lui, s'adonnent à la sculpture. L'aînée, Mlle Charlotte-Gabrielle Dubray, qui est née à Paris, est élève de son père et de Mlle Fanny Dubois-Davesnes. Elle a exposé à tous les Salons depuis 1869, époque où elle débuta par un buste en terre cuite, *Giovanina*. Parmi les productions de cette jeune et intelligente artiste, nous citerons : son buste d'*Ernest Daudet* (1870), le buste du général *Renault* (1873), une *Tête d'étude* en bronze argenté (1875), la *Fille de Jephté pleurant*, statue en plâtre (1876), etc. — Sa sœur, Mlle Eugénie-Giovanna Dubray, née à Florence, a reçu les leçons de son père et de L. Dieu. Elle a exposé deux bustes en plâtre : *Didon, reine de Carthage* (1875) et *Jeune femme noble du* XVe *siècle* (1876).

* **DU BREUIL** (Alphonse), horticulteur et écrivain français.— Nommé professeur d'arboriculture de la ville de Paris en 1867, il organisa à Saint-Mandé une école d'arboriculture pour l'enseignement pratique. En 1870, il reçut la croix de la Légion d'honneur. Lors de la création de l'Institut agronomique, M. du Breuil a été chargé d'y professer l'horticulture, l'arboriculture et la viticulture (1876). Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers, greffe, taille, etc.* (1854, in-12), dont la 9e édition a paru en 1874; *Traité élémentaire d'agriculture*, avec Girardin (3e édit., 1874, 2 vol. in-12). M. du Breuil a ajouté à son *Cours d'arboriculture* deux volumes, l'un intitulé *Principes généraux*, *anatomie végétale, etc.* (1870, in-12); l'autre, les *Vignobles, les arbres à fruit, à cidre, l'olivier, etc.* (1874, in-12).

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Jacques-Pierre), homme politique français, conventionnel, né à La Mothe-Saint-Heraye (Deux-Sèvres) en 1729, mort en 1806. Il était connu comme un excellent agronome, et comme un homme d'un sens droit et pratique par ses concitoyens, qui l'envoyèrent siéger à la première Législative, puis à la Convention (septembre 1792). Il y vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis, bien qu'il appartînt à la fraction modérée de la célèbre assemblée. A la Législative, il vota avec l'opposition que dirigeait la Gironde; mais, dès que la République eut été proclamée, il se rattacha franchement à la politique unitaire de la Montagne, bien qu'il eût pris sa place dans les rangs du centre droit. Sous le Directoire, il occupa un poste supérieur dans l'administration des Deux-Sèvres et le conserva pendant cinq ans, puis il rentra dans la vie privée, pour ne plus en sortir jusqu'à sa mort.

DUBRUEIL (Ernest), naturaliste français, né à Montpellier en 1828. Il est fils d'un ancien professeur d'anatomie de la Faculté de cette ville, à qui l'on doit, entre autres écrits, un important ouvrage sur les *Anomalies artérielles* (1847). M. Ernest Dubrueil fit ses études à Montpellier et s'adonna d'une façon toute particulière aux sciences naturelles. Il est devenu rédacteur en chef de la *Revue des sciences naturelles*. Nous citerons de lui : *Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles de l'Hérault* (1863, in-8°), dont la 2e édition, revue et augmentée, a paru en 1869; *Etude anatomique et historique sur l'appareil générateur du genre Hélix* (1871, in-8°); *Etude physiologique sur l'appareil générateur du genre Hélix* (1875, in-8°), etc

DUBRUEIL (Henri-François-Alphonse), chirurgien français frère du précédent, né à Montpellier en 1835. Il a étudié la médecine dans sa ville natale, où il a passé son doctorat. M. Dubrueil se rendit ensuite à Paris pour compléter son instruction scientifique et devint chirurgien des hôpitaux de la capitale. Depuis lors, il a été nommé professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. On doit à cet habile chirurgien, qui est à la fois un professeur très-distingué, les ouvrages suivants : *Des indications que présentent les luxations de l'astragale* (1865, in-8°); *De l'iridectomie* (1866, in-8°); *De l'amputation intra-deltoïdienne* (1866, in-8°); *Manuel d'opérations chirurgicales* (1867, in-12), resté inachevé; *De diverses méthodes de traitement des plaies* (1869, in-8°); *Manuel opératoire des résections* (1871, in-8°); *Eléments de médecine opératoire* (1874, in-8°), etc.

* **DUBRUNFAUT** (Augustin-Pierre), chimiste français. — Parmi les découvertes ou applications industrielles qu'on doit à ce savant, nous citerons la fabrication des acides par distillation à l'aide de la vapeur surchauffée, celle du sucre par les sucrates, de nouveaux procédés de fabrication de glucose et de prussiate, la découverte de la méthode d'analyse osmotique, etc. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1861. Outre les ouvrages que nous avons cités et des articles publiés dans l'*Agriculteur manufacturier*, feuille mensuelle qu'il a dirigée pendant quelques années, dans l'*Industriel*, le *Bulletin universel des sciences*, l'*Encyclopédie moderne*, la *Revue encyclopédique*, le *Journal de pharmacie*, les *Annales de physique et de chimie*, etc., on lui doit : la *Vigne remplacée par la betterave pour la production des alcools* (1845, in-8°); *Sucrage des vendanges avec les sucres raffinés de canne, de betterave, etc.* (1854, in-8°); *Notice historique sur la distillation des betteraves* (1856, in-8°); l'*Osmose et ses applications industrielles* (1873, in-8°); le *Sucre dans ses rapports avec la science, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'économie politique et administrative* (1873, in-8°); *Sucrage des vendanges à l'aide de sucres bruts blancs en grains* ou la *Betterave canne du Nord pour la production du sucre et auxiliaire de la vigne pour la production du vin* (1874, in-8°), etc.

* **DUBUFE** (Édouard), peintre contemporain. — Il est né en 1820. Depuis 1855, il a exposé : le *Congrès de Paris en* 1856, les portraits de *Rosa Bonheur*, de *Mme Rouher* et quatre autres portraits de femmes (1857); six portraits (1859); les portraits de la *Princesse Mathilde*, de la *Duchesse de Medina-Celi*, de la *Marquise de Galiffet*, de *Mme Eugène Poujade*, de *Mme William Smyth* (1861); le portrait de *Robert Fleury*, celui de *Mme de L...* et une *Etude* (1863); le *Sommeil*, le portrait de la *Comtesse de G...* (1864); l'*Enfant prodigue* (1866); le portrait de *Gounod* (1867); les portraits de *M. H. Mosselman* et *P. Demidoff* (1868); le *Général Fleury*, le *Comte de Nieuwerkerke* (1869); *M. Lefuel*, architecte; *M. Onfroy de Bréville* (1870); *Medjé* (1872); *Violettes*, portrait de *Dumas fils* (1873); trois portraits de femmes (1874); trois portraits (1875); *Emile Augier*, *Philippe Rousseau* (1876). Ce dernier portrait est excellent, vigoureux, plein d'expression. Dans ces dernières années, M. Edouard Dubufe, en sacrifiant moins aux grâces maniérées, s'est rapproché de plus en plus de l'art sérieux, et plusieurs de ses portraits d'hommes, sans être d'un grand style, sont fort remarquables. Il a été nommé officier de la Légion d'honneur en 1869.

DUBYÉE s. f. (du-bi-é — de *Duby*, n. pr.). Bot. Syn. de diplodon.

* **DUC** s. m. — Voiture de luxe, avec un siége par derrière et par devant, chacun pour deux domestiques.

* **DUC** (Joseph-Louis), architecte. — Il a succédé à M. de Gisors comme membre de l'Académie des beaux-arts en 1866, et il a été promu commandeur de la Légion d'honneur en 1870. En 1876, M. Duc a obtenu la grande médaille d'honneur accordée par la reine d'Angleterre aux architectes étrangers les plus distingués. A diverses reprises, il a été membre et président du jury de la section d'architecture aux Salons. Cet éminent architecte est inspecteur général des bâtiments civils et inspecteur général honoraire de la ville de Paris. Après la mort de Lenormant, il a été chargé des travaux de la cour de cassation, où il a fait construire le grand escalier d'honneur. On lui doit encore les monuments de Duban, son ami, et de Henri Cahieux. M. Duc a consacré une partie de la somme de 100,000 francs, formant le grand prix qui lui fut décerné en 1869, à créer un prix biennal de 4,000 francs, dit prix des hautes études d'architecture.

* **DU CAMP** (Maxime), littérateur et voyageur français. — De 1869 à 1875, il a publié : *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du* XIXe *siècle* (6 vol. in-8°), série d'études extrêmement remarquables auxquelles nous avons consacré un article particulier (v. Paris, tome XII, page 284). On lui doit, en outre : l'*Emplacement de l'Ilion d'Homère* (1876, in-8°); *Souvenirs de l'année* 1848 (1876, in-18).

DUCAMP (Pierre-Paul-Eugène), homme politique français, né à Lascoux (Gard) en 1820. Il étudia le droit, et il exerçait la profession d'avocat lorsque éclata la révolution de 1848. M. Ducamp se fit remarquer par la chaleur de ses convictions républicaines. A ce titre, il fut enveloppé dans la proscription qui suivit l'attentat de Louis Bonaparte le 2 décembre 1851. Expulsé de France, il y rentra après l'amnistie de 1859, et il alla s'établir à Nîmes, où il prit la direction d'une compagnie d'assurance. Après la révolution du 4 septembre 1870, M. Ducamp fut nommé par le gouvernement de la Défense préfet de la Nièvre. Lors des élections du 8 février 1871, il fut porté candidat à l'Assemblée nationale par les républicains dans le Gard, et il obtint 42,905 voix sans être élu. Le 20 février 1876, les républicains de la 1re circonscription d'Alais le choisirent pour candidat à la Chambre des députés. Dans sa profession de foi, il fit la déclaration suivante : « Convaincu par toutes les leçons de l'histoire contemporaine que, depuis 1789, la monarchie, sous n'importe quelle forme, est absolument impossible en France, je n'ai cessé d'appeler de mes vœux le gouvernement de tous par tous, au profit de tous, la République. Elle est faite depuis le vote du 25 février; elle est consacrée depuis les élections sénatoriales; elle est le gouvernement légal du pays; des factieux seuls peuvent soutenir le contraire... Tous mes efforts tendront vers le perfectionnement de la constitution fondamentale de notre pays dans le sens de l'ordre, de la liberté et de la justice. » Elu député par 9,151 voix contre le baron d'Hombres, candidat monarchique, il est allé siéger à gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine. Le 18 mai 1877, il a signé le manifeste des gauches contre le message du maréchal de Mac-Mahon inaugurant une politique de combat contre les républicains, et, le 19 juin suivant, il a voté l'ordre du jour de blâme contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Le 14 octobre 1877, M. Ducamp a été réélu député à Alais par 9,538 voix contre 5,533 données au candidat officiel bonapartiste, M. Teyssonière. Il a voté, le 15 novembre, l'enquête parlementaire sur les abus commis par le gouvernement dans l'élection des députés, et, le 24 novembre, l'ordre du jour contre le ministère de Rochebouët.

DUCARRE (Nicolas), industriel et homme politique français, né à Lhuis (Ain) en 1819. Dès 1839, il créa à Lyon une fabrique de toiles imperméables qui a pris depuis lors un grand développement, grâce à son habile direction et à ses connaissances comme chimiste. En 1848, M. Ducarre fut élu membre du conseil municipal de Lyon, dont il devint le secrétaire. Républicain convaincu, il se démit de ses fonctions municipales après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et, tant que dura l'Empire, il refusa de rentrer dans la vie publique. En 1859, il fut victime dans son usine d'un grave accident. Un de ses appareils à vapeur ayant menacé un jour de faire explosion, ce qui mettait en danger de mort plus de 250 ouvriers, M. Ducarre s'élança vers la machine, ouvrit la soupape de sûreté et reçut en plein visage un énorme jet de vapeur brûlante. Depuis lors, il est resté complétement défiguré. Après la chute de l'Empire, M. Ducarre fut élu membre du conseil municipal de Lyon (16 septembre 1870). Il lutta autant qu'il put contre la pression du comité de Salut public, vota les emprunts de défense et proposa, en présence de l'effervescence révolutionnaire, de mettre sous séquestre les propriétés des congrégations religieuses de la ville. Le 8 février 1871, il fut élu, en tête de la liste, député du Rhône à l'Assemblée nationale par 76,621 voix. M. Ducarre alla siéger à gauche. Il prit une part importante aux discussions relatives au travail, à l'industrie, à l'impôt, se prononça pour la loi contre l'Internationale présentée par M. Dufaure, proposa un impôt sur le chiffre des affaires, un amendement sur l'impôt des patentes, prit la parole sur les nouveaux impôts, les dépenses de la police de Lyon, la loi contre la municipalité lyonnaise, la vente de la dynamite, la loi sur la nomination des maires, le travail des enfants dans les manufactures, la protection des enfants dans les professions ambulantes, et fit des rapports sur la fabrication à tous titres des objets d'or et d'argent, sur l'industrie houillère, sur le travail et les ouvriers, etc. Au mois de juin 1871, M. Ducarre adressa à ses concitoyens une lettre au sujet de l'état déplorable des finances de Lyon, dont il déclina la responsabilité. Appelé devant la commission d'enquête pour raconter ce qu'il savait des événements de Lyon après le 4 septembre, il fit une déposition qui donna lieu à une protestation de la part du conseil municipal. A la Chambre, il vota pour la paix, contre les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil des Bourbons, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, le maintien des traités de commerce, la dissolution. Après avoir voté pour M. Thiers le 24 mai 1873, il se prononça pour le septennat, s'abstint lors du vote qui renversa le duc de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville, vota pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de la Chambre, il adressa à ses électeurs une lettre dans laquelle il déclina toute candidature, et il rentra alors dans la vie privée (février 1876).